PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Liberté Égalité

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels Pôle Environnement

Affaire suivie par : Mme Zanetti

Tél.: 05 49 08 69 57

Adresse mail: emilie.zanetti@deux-sevres.gouv.fr

Prise d'acte nº A6187

Niort, le 26 mai 2020

Monsieur,

L'élevage avicole que vous exploitez sur la commune de PAMPROUX, lieudit "les bourriboux", bénéficie, au titre de la réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 5198 du 13 février 2012 pour l'exploitation d'un élevage avicole d'un effectif de 201 600 emplacements volailles.

Compte tenu de l'effectif de votre élevage (référencé dans la base de données des installations classées sous le n° S3IC 0579-02841, celui-ci relève du champ d'application de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, dite directive IED et doit répondre aux conclusions sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) figurant au BREF « Elevages intensifs de volaille et de porcins », publié le 21 février 2017.

Aussi, conformément aux dispositions des articles R515-70 et suivants du code de l'environnement, vous avez présenté un dossier de réexamen des conditions d'autorisation de votre installation au regard de ces MTD le 26 mars 2019. Votre dossier ayant été déclaré conforme, l'instruction technique a été finalisée le 31 mars 2020.

Après examen, en liaison avec l'inspection des installations classées et au vu de son rapport du 5 mai 2020, il ressort que les prescriptions qui vous sont imposées par l'arrêté préfectoral d'autorisation susvisé ne nécessitent pas d'être actualisées.

Je prends donc acte, conformément à l'article R 515-73 du code de l'environnement, de votre déclaration dans le cadre du réexamen de vos conditions d'exploitation, qui pourra vous être opposée par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation, La secrétaire générale de la préfecture,

Anne BARETAUD

SCEA Plaine des Bouillées Les brelières 79800 PAMPROUX